

2021

DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

RE de deux ouvrages de
Montald (un bronze et un dessin)
acquis pour les Musées.

3247
3248

[illegible]

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N^o 26741

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 7 Mai 1904.

Respectueux,

5021/1

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je serais disposé à acquiescer pour le Musée
certaines des œuvres de Le. Constant Montald
qui figurent en ce moment, et jusqu'au 1^{er} Mai,
dans la grande Salle du Cercle artistique, à
savoir celles qui figurent au Catalogue sous les
nos 10-45 et 46.

Je vous prie de bien vouloir me faire
connaître si, de l'avis de votre Collège, ces
ouvrages peuvent être admis au Musée.

J'aurais soin d'examiner, en ce qui me
concerne, les autres propositions qu'une visite
à l'exposition du Cercle artistique pourrait
vous suggérer.

Les nos 18-20-22 et 29 ont également
attiré mon attention.

Agriez, respectueux, l'assurance de ma considé-
ration très distinguée.

Le Ministre,

W. Moreau

À la Commission directrice des
Musées royaux de Peinture et de
Sculpture, à
Bruxelles.

4998/60

8 mai 1904

5021

(2)

Monsieur le Ministre

M. l'honorable de Noy fait connaître que pour répondre
à vos intentions relatives à l'achat d'un des C. Mouton
exposés au Cercle artistique, je me suis occupé de convoquer
la Commission d'achat du Musée royal pour pouvoir vous
donner, en temps utile, une réponse sur la question posée de
l'admission de cet objet en question dans la collection du Musée national.

extrait par le chef
du Musée

M. de la Harpe
de la Harpe, par le
général de la Harpe
ont été "présentés"
à la Commission
pour la Catalogue
de la Harpe
Résumé de la Harpe
de la Harpe, par le
général de la Harpe.

Le général de la Harpe
a été nommé de la Harpe
par le général de la Harpe
pour la Harpe
à la Harpe de la Harpe

9
Monthald

Mount Mithra
i. Vot. approbat.

Oceguirita, for

I have in the collection

of the figures in

photo. Montevideo

in Mont. Catalogue

See L. N. 114 —

Smith used the

Smith used the

Smith used the

P.L.C.D.

5021/3

105-14
M. Ministi. & P. F.
L

Par Vite Speech -

Int. de J. C. (Rt)

N. 26741 / Nos

et les bin Noul ~~un~~

demander Paris

et mtr. Coller Con

Carnet certaines

des œuvres de H

Constant Montali

qui s'y enser en

Carnet d'un L

grand lath de l'arch

est. il y en Van

de leur acquisition

A Monsieur le Ministre des Beaux-Arts

Par votre dépêche en date du 7 courant (B.A. n° 26.741) vous avez bien voulu demander l'avis de notre Collège concernant certaines des oeuvres de M. Constant Montald qui figurent en ce moment dans la grande salle du Cercle Artistique en vue de leur acquisition éventuelle pour les collections des Musées.

Nous avons le plaisir de vous faire connaître que seul l'ouvrage intitulé " Groupe de femmes nues" figurant au catalogue sous le n° 46 a recueilli le nombre de voix nécessaire.

D'autre part notre collège usant de l'habitude que vous avez bien voulu lui laisser a décidé de soumettre, Monsieur le Ministre, à votre approbation, l'acquisition, pour le Musée de Sculptures, d'une figurine en plâtre mentionnée au même catalogue, sous le n° 114.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, avec mes remerciements,

.....

(s) P.L. C.D.

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 26741.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

L ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 juillet 1904.

5021

5021/4

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 10 mai écoulé, n° 4998
/60, j'ai l'honneur de vous faire parvenir avec la
présente une figurine en bronze, ainsi qu'un dessin de
M. Montald, acquis par mon département.

Je vous prie de vouloir bien assurer le placement
de ces oeuvres dans les galeries des musées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Pour le Ministre:
Le Directeur,

Wul

*P.S. Le dessin (sous verre)
étant assez grand, veuillez
le faire transporter avec une petite civière
par 2 hommes.*